Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 059-215906504-20261007-ARAG2026_10_09-AR

Wattrelos
Une Ville au cœur qui bat

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquière
BP 30109 – 59393
Wattrelos Cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES ET ARRETES DU MAIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LOCATION DE SANITAIRES AU CIMETIÈRE MÉTROPOLITAIN

DÉCISION

Nous, Maire de la Ville de Wattrelos,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2 du Conseil Municipal du 28 mars 2026, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de la Ville de Wattrelos ;

Considérant l'affluence de public à la période de la Toussaint dans les Cimetières de la Ville de Wattrelos ;

Considérant l'absence de toilettes au cimetière Métropolitain ;

D É C I D O N S

ARTICLE 1 : De louer deux sanitaires mobiles auprès de la société WC LOC à Valenciennes, pour la période du jeudi 29 octobre au lundi 2 novembre 2026, moyennant le prix global de 433,55 euros T.T.C.

ARTICLE 2 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Cette décision sera publiée sur le site internet de la Commune.

La présente décision est rendue exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Wattrelos le 7 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Dominique BAERT.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n ° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattrelos, le 09 OCT. 2026
Le Maire,

Dominique BAERT